



LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI

Fiche d'information

Cette fiche est offerte à titre indicatif seulement. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Veuillez vous reporter à la loi dite *Employment Standards Act* et à son règlement d'application pour toute question d'interprétation ou d'application.

Mai 2003

Salaire minimum

Minimum Wage

- En C.-B., le salaire minimum est de 8 \$ l'heure.
- Le salaire minimum pour un premier emploi/emploi de premier échelon est de 6 \$ l'heure. Ceci s'applique uniquement aux employés qui n'avaient eu aucune expérience de travail rémunéré avant le 15 novembre 2001. Après avoir travaillé 500 heures au total pour le compte d'un ou plusieurs employeurs, ces employés ont droit au salaire minimum normal. Voir la Fiche d'information - *Taux salarial de premier emploi/emploi de premier échelon*
- Le salaire minimum pour les aides domestiques résidants est de 80 \$ pour chaque journée ou partie de journée de travail.
- Le salaire minimum pour les concierges résidants d'immeubles contenant plus de 8 appartements, mais moins de 61, est de 480 \$ par mois, plus 19,25 \$ par appartement.
- Le salaire minimum pour les concierges résidants d'immeubles de plus de 60 appartements est de 1 635 \$ par mois.

Taux minimums de rémunération du travail à la pièce – Denrées récoltées à la main (entrée en vigueur : le 16 mai 2003)

Les taux à la pièce ci-dessous incluent la paie de vacances (4 pour cent)

Abricots	17,94 \$/ 1/2 caisse (13,7 pieds cubes)
Bleuets	0.362 \$/livre
Cerises	0.205 \$/livre
Champignons	0.215 \$/livre
Choux de Bruxelles	0.149 \$/livre
Fèves	0,214 \$/livre
Fraises	0.314 \$/livre
Framboises	0,326 \$/livre
Jonquilles**	0,125 \$ la botte (10 tiges)
Pêches	16.58 \$/ 1/2caisse (12,6 pieds cubes)
Poires	17,56 \$/caisse (27,1 pieds cubes)
Pois	0,267 \$/livre
Pommes	15,60 \$/caisse (27,1 pieds cubes)
Prunes à pruneau	17,56 \$/caisse (13,7 pieds cubes)
Raisin	16.58 \$/ 1/2caisse (13,7 pieds cubes)

**Note: le taux pour les jonquilles n'inclut pas la paie de vacances.



Ministry of Skills Development
and Labour

Employment Standards Branch

FOR MORE INFORMATION:

Call: 1-800-663-3316, 612-4100 in Prince George

Fax: (250) 612-4121

Website: www.labour.gov.bc.ca/esb

[French]